

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-6-4

N° applicatif 5439

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

COOPERATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) SECONDE ACTION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES REFUGIES UKRAINIENS

Résumé : Avec les conditions hivernales, la Pologne doit à nouveau faire face à une arrivée massive de réfugiés ukrainiens sur son sol, obligés de fuir leur pays où l'accès aux énergies est de plus en plus difficile. Il est proposé d'organiser un deuxième envoi de dons jusqu'à Wrocław, avec l'aide de la Protection Civile, en prenant en charge les coûts de transports liés à cet acheminement, estimés à 5 000 €.

Dans le cadre de la coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Powiat de Wrocław (Pologne), s'est tenue, le 30 novembre dernier, une réunion du Comité mixte qui gère ce partenariat. A cette occasion, le Staroste du Powiat, M. Roman POTOCKI, a tenu à remercier les Conseillers d'Alsace pour l'envoi de 18 palettes de marchandises (alimentation, produits d'hygiène...) à destination de Wrocław le 29 août 2022 : les dons ont été remis aux réfugiés ukrainiens accueillis dans le Powiat ainsi qu'à Caritas Ukraine.

Par délibération n°CP-2022-7-6-2, la Commission Permanente du 8 juillet 2022 avait validé cette action de solidarité en prenant en charge les frais de transports (à hauteur de 3 500 €), engagés par la Protection Civile 67 pour acheminer les dons jusqu'en Pologne.

Les élus du Powiat nous ont cette fois fait part de leurs craintes face à l'hiver et aux besoins rencontrés par les Ukrainiens obligés de fuir leur pays par manque d'accès aux énergies essentielles telles que l'électricité, le chauffage et l'eau.

Le Powiat a prévu d'ouvrir des lieux d'hébergement supplémentaires sur son territoire.

Des vêtements d'hiver, des couvertures mais également des générateurs électriques manquent cruellement aux réfugiés ainsi qu'à la population restée en Ukraine.

Les élus alsaciens présents lors du Comité Mixte du 30 novembre 2022 ont proposé d'organiser un deuxième envoi de marchandises début 2023 à destination de Wroclaw, selon des modalités similaires à celles appliquées en août 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la réalisation d'une seconde action de solidarité en faveur de notre partenaire le Powiat de Wroclaw en organisant un convoi de marchandises à destination des réfugiés ukrainiens ;
- de prendre contact avec la Protection Civile 67 pour organiser une collecte de vêtements chauds et de matériel avant de procéder à leur acheminement jusqu'à Wroclaw ;
- de prendre en charge le coût de transport des marchandises à hauteur maximum de 5 000 €. La somme sera prélevée sur l'opération P052O001T10- NATANA 2168 (011-6185-048), destinée aux frais de colloques et séminaires, ligne gérée par la Direction Europe et Transfrontalier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY